

La Région au chevet du petit patrimoine rural



En 2018 le Conseil régional de Normandie décide de créer le Fonds de sauvegarde du patrimoine rural en partenariat avec la Fondation. Fin 2021, ce sont 1,16 M€ qui ont été attribués à 97 projets de restauration et de préservation.

Préserver le patrimoine rural

Témoin d'une longue histoire, le petit patrimoine rural fait partie de nos bourgs et paysages normands. Mais, bien souvent non protégé, donc négligé ou dénaturé, il tend de plus en plus à disparaître. Projets publics ou portés par des associations, tous contribuent à l'embellissement de nos communes, à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires. Ils font l'objet de travaux respectueux des matériaux et de l'architecture locale.

Le petit patrimoine rural, de quoi parle-t-on ?

Ce sont ces petits édifices fonctionnels qui témoignent du passé ou d'une pratique locale révolue :

- Patrimoine lié à l'eau : lavoirs, moulins, puits, fontaines, châteaux d'eau, ponts,...
- Architectures agricoles : granges, halles, pressoirs, serres,...
- Patrimoine industriel : ateliers, usines,
- Édifices de la vie publique : mairies, tribunaux, beffrois, postes, écoles,...
- Patrimoine funéraire ou commémoratif, bornes milliaires,...



Edouard de Lamaze

Conseiller Régional, maire de Bois-Hérault, se voit confier par le président Hervé Morin la mission patrimoine de la Région Normandie.



Face aux difficultés auxquelles se heurtent de nombreux maires ruraux et propriétaires privés, la Région Normandie a souhaité étendre son champ d'action au patrimoine privé et culturel, avec un accent mis, en particulier, sur le patrimoine non protégé, pour lequel aucune subvention n'est prévue au titre des monuments historiques, et qui contribue de façon tout aussi essentielle à l'identité normande



Edouard de Lamaze

Le lavoir de Mainneville (27)

Ce lavoir est installé sur un bras secondaire de la Lévrrière, affluent de l'Epte, qui, dans cette commune, chemine ensuite en souterrain à travers le domaine du château voisin. Sa couverture en tuiles plates sera restaurée.



Coût des travaux : 8 687 €
Aide fonds Région : 4 343 €, soit 50%



Le pont d'Yvetot-Bocage (50)

Ce pont, dit « pont d'Azir », daterait du XI^e siècle. Il est constitué de deux arches en maçonnerie dont l'état laisse craindre un effondrement. L'opération consiste à restaurer à l'identique les maçonneries afin de permettre la réouverture de la route à la circulation.

Coût des travaux : 55 922 €
Aide fonds Région : 20 000 €, soit 35,8%